

M. FLEMING: Monsieur le président, je pense que le point soulevé par monsieur Irvine en est un que nous ne pouvons pas éviter, car si nous n'enquêtons pas spécifiquement sur le commerce des pâtisseries, ce commerce s'est trouvé relié aux dépositions faites jusqu'ici par d'autres témoins. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur ce commerce, car c'est un élément dans l'évaluation du coût de la fabrication du pain. Dans ses remarques, l'avocat a aussi parlé de l'état financier. Cette question fut soulevé en rapport avec les *A & P* et je ne crois pas que nous avons exigé l'état financier des *A & P* parce qu'ils sont une compagnie privée — une filiale qui appartient entièrement à la compagnie *A & P* des Etats-Unis. Je ne crois pas que nous ayons définitivement tranché la question dans le cas des *A & P*. De toute façon nous ne leur avons pas demandé de produire leur état financier. Depuis ce temps, toutefois, la question de savoir si un véritable bénéfice était réalisé ou non a été beaucoup discutée et a donné lieu à des dépositions de la part des témoins. La question a été controversée et, s'il est vrai que personne d'entre nous ne désire embarrasser ces compagnies, nous avons besoin de beaucoup de renseignements concernant les états financiers avant de pouvoir en arriver à de bonnes conclusions. Il y a eu tant de controverse au cours des témoignages sur la question de savoir si ces compagnies réalisent ou non un bénéfice sur le pain qu'il nous faudra, je pense, obtenir les renseignements.

Le PRÉSIDENT: Cela ne fait aucun doute. Il nous est impossible d'accomplir notre tâche sans avoir les états des profits et pertes.

M. FLEMING: Nous avons tellement parlé des *A & P* depuis qu'ils sont venus ici qu'un pressentiment me dit qu'il va nous falloir retourner en arrière et demander leur état financier, et certains renseignements qui s'y trouvent et que nous n'avons pas eus.

Le PRÉSIDENT: L'avocat fera une proposition demain matin au comité directeur, ce comité en fera rapport au Comité. Il nous faut avoir tous les renseignements, mais quant à les obtenir à l'instant c'est une autre affaire. Il nous faudra avoir les renseignements.

M. WILSON: Si le Comité le désire, nous mettrons certainement les renseignements à sa disposition.

Me DYDE: Eh bien, monsieur Wilson, voulez-vous s'il vous plaît mettre les renseignements demandés à la disposition du Comité?

M. WILSON: Oui.

M. STORMER: Ces documents sont par groupes. Il y en a 25 de chaque et il faudra les assortir.

Me DYDE: Ils seront présentés à titre de pièce 46.

Pendant que l'on distribue ces documents, monsieur Wilson, puis-je vous poser quelques questions d'ordre général? Votre compagnie fut constituée, je pense, en janvier 1941?

M. WILSON: Oui monsieur.

Me DYDE: Et votre capitalisation comprend 4,000 actions ordinaires?

M. WILSON: Oui monsieur.

Me DYDE: D'une valeur au pair de \$100, avec capital autorisé de \$400,000?

M. WILSON: Tout juste.

Me DYDE: Et vous détenez toutes les actions?

M. WILSON: Le porte-feuille de titres, les actions qui donnent leur droit de vote aux administrateurs sont détenues par la compagnie mère, la *National Biscuit Company*, de New-York.

Me DYDE: La Compagnie Christie's Bread Limited, si je comprends bien, ne vend pas de pain à domicile.